

## **Politique d'utilisation et normes graphique des logos**

### **Achat local des Chenaux / Produit local des Chenaux / Service local des Chenaux**

Afin de s'assurer de l'uniformité de l'utilisation des logos Achat local des Chenaux, Produit local des Chenaux et Service local des Chenaux, une politique a donc été créée par le comité Achat local. Ce comité est composé de deux représentants de la MRC des Chenaux, d'un représentant de la SADC Vallée de la Batiscan, deux représentants de la CDC des Chenaux et d'un représentant du Bulletin des Chenaux.

Le logo type constitue la signature officielle de l'achat local au même titre que son nom.

Il se décline en trois versions et en deux couleurs selon les secteurs qu'il représente.

Achat local des Chenaux

Produit local des Chenaux

Service local des Chenaux.

### **Règle générale d'utilisation**

Quiconque souhaite utiliser un des logos doit en faire la demande au préalable. La reproduction doit être faite à partir d'un original approuvé. Pour obtenir un exemplaire de l'original du logo, vous devez en faire la demande à la MRC des Chenaux.

### **Intégralité du logo**

Qu'il soit apposé sur un document papier, informatique ou autre, le logo doit toujours être utilisé dans son intégralité et doit respecter les règles suivantes :

Aucune de ses parties ne peut être utilisée séparément à des fins décoratives ou autres.

La position des éléments du logo doit être respectée.

Les mots Achat local, Produit local et Service local font partie intégrante du logo.

Les couleurs des logos doivent être respectées.

Le logo ne doit jamais être redessiné, déformé, ni lui intégrer d'autres éléments.

Le logo peut être réduit ou agrandi, mais doit toujours conserver ses proportions actuelles.

Le logo ne peut être réduit moins que 0.375 pouces (3/8 pouce) de diamètre

## **Normes graphiques**

Il sera important d'utiliser la couleur originale du logo pour s'assurer d'obtenir une reproduction uniforme des couleurs, l'utilisation de la trame est conseillée.

Achat local :

Produit local :

Service local :

Respect de la taille du logo :

Taille minimale :

En respectant la taille minimale, on s'assure que celui-ci sera facilement visible et reconnaissable par la population. Le logo ne peut être réduit moins que 0.375 pouces (3/8 pouce) de diamètre Il ne doit donc pas être réduit en deçà de ce format.

## **Règles spécifiques d'utilisation du logo Achat local, Produit local et Service local des Chenaux**

Toute entreprise désirant faire l'utilisation du/des logo(s) doit au préalable en faire la demande par écrit en remplissant le formulaire ci-joint et l'acheminer à la MRC des Chenaux. Il est possible de faire une demande pour l'utilisation de plus d'un logo.

### **Achat local**

Voici les critères qui seront pris en considération pour l'analyse de la demande pour l'utilisation du logo Achat local. Avoir pignon sur rue dans les limites de la MRC des Chenaux et effectuer la vente de produits. La production d'un produit en tout ou en partie n'est pas obligatoire. L'utilisation du logo confère davantage à l'entreprise qu'au produit ou service vendu.

### **Produit local**

Voici les critères qui seront pris en considération pour l'analyse de la demande pour l'utilisation du logo Produit local. Fabriquer ou cultiver un produit à l'intérieur des limites de la MRC des Chenaux, qu'il soit de première transformation ou de deuxième transformation. L'utilisation du logo pour un produit acheté à l'extérieur de la MRC pour la revente n'est pas admissible.

### **Service local**

Voici les critères qui seront pris en considération pour l'analyse de la demande pour l'utilisation du logo Service local des Chenaux. Offrir un service à la population ou à l'entreprise et dont l'entreprise possède son siège social dans la MRC des Chenaux. Il n'est pas nécessaire que le service soit octroyé seulement à la population de la MRC des Chenaux pour avoir le droit d'apposer le logo à vos services.

### **Importance du respect des conditions d'utilisation**

Le logo doit soutenir une image solide, cohérente et homogène de l'achat local dans la MRC des Chenaux pour être facilement reconnaissable et avoir un impact auprès du consommateur.

En ce sens, le respect collectif des conditions d'utilisation du logo est un moyen de renforcer la crédibilité et l'impact de l'achat local dans la MRC des Chenaux.

Il importe donc que tous s'emploient à appliquer rigoureusement les règles énoncées quant à l'utilisation de l'identité visuelle de l'achat local et du service local des Chenaux.

Le comité d'achat local se réserve le droit de refuser ou de retirer les droits d'utilisations des logos s'il juge que celui-ci n'a pas été utilisé correctement.